Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

VERS LA DEUXIÈME VESTE

Non seulement M. Motte sollicitera le renouvellement de son mandat, mais encore on peut être certain que les réactionnaires de tous poils feront l'impossible pour conserver au père du Lock Out un siège au Conseil général.

Pour cela on a fondé une ligue, on a retapé, plutôt, la façade décrépie de l'Union sociale et patriotique, pour cela on serait décidé à faire bénéficier les sociétés de musique de Roubaix et Wattrelos de 72,000 fr. qu'on leur doit, sans compter les intérêts.

Se rappelant les paroles prononcées par le grand vaincu de mai 1906, beaucoup croyaient que l'homme le plus impopulaire de Roubaix se contenterait d'une veste.

A un rédacteur de l'*Echo de Paris* qui l'interrogeait sur les luttes politiques à venir : « Je m'en désintéresse absolument, répondit-il. J'ai fait de la politique par hasard ; je n'en ferai plus. Je reviens à mes moutons : industriel, j'étais ; industriel, je reste.

» Les partis peuvent désormais se dévorer entre eux, je ne serai plus qu'un spectateur. »

C'était le premier mouvement après la défaite. Un revirement ne tarda pas à se produire. Moins de quinze jours après cette interview, M. Motte prononçait un discours politique sur la tombe du secrétaire général de la mairie.

Puis au Conseil général, complètement remis de son échec, il criait au citoyen Ghesquière : « Je n'ai jamais été battu sur le terrain municipal. »

Patience, M. le maire, patience. Tout vient à point à qui sait attendre, et dans dix mois vous aurez été battu sur tous les terrains.

Pour le moment, occupons-nous des élections cantonales.

Vous allez briguer l'honneur de représenter pour six ans encore le canton Est de Roubaix.

En êtes-vous digne, avez-vous quelquefois défendu les intérêts de vos mandants à l'assemblée départementale au cours des rares séances où vous avez daigné assister.

La plus grande partie de vos interventions eut pour but de défendre le sectionnement andi-démocratique inventé par vous et M. Roussel, votre complice, dans l'étranglement du suffrage universel.

A part cela, il faut pour vous juger, chercher ce que vous avez fait dans d'autres assemblées.

Au Palais Bourbon, vous avez soutenu « Méline pain cher », l'affameur des ouvriers ; vous avez voté en faveur de toutes les propositions anti-ouvrières : vous avez voté contre toutes les autres. Au Conseil municipal, où vous êtes le maître, bien qu'élu d'une minorité, vous avez tout fait contre vos administrés.

Demandez aux patentés ce qu'ils pensent de vous ; demandez aux ouvriers en quel estime ils vous tiennent.

Quant aux petits *commerçants*, que n'avez vous pas fait pour leur être désagréable, *pour leur nuire*.

Vous avez laissé enserrer le marché de la Grande-Place dans un cercle de fer ; vous avez décrété la suppression d'un des meilleurs marchés de l'année ; vous avez osé, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'alors, forcer les habitants de la rue Beaurewaert à payer un droit de place un jour de braderie.

Une seule chose n'a pas été touchée par vous : la vôtre, la classe capitaliste pour laquelle vous avez des trésors de tendresse.

Nous trouverons donc logique que les capitalistes votent pour vous, mais, de votre côté, ne soyez pas étonné si tous les autres électeurs vont déposer dans l'urne un bulletin au nom du citoyen Bailleul qui s'est toujours trouvé en face de vous pour défendre les petits, les humbles que vous ne cessiez d'attaquer au profit des puissants.

R. L.

A TRAVERS ROUBAIX

ON N'ARROSERA PAS. — La poussière est maîtresse incontestée de la ville et, malgré les *protestations de tous les habitants*, l'administration municiaple refuse de faire fonctionner les tonneaux-arrosoirs.

Décidément on a horreur de l'eau à la mairie. Les fontaines Wallace sont *renommées* pour leur sécheresse, de nombreuses rues manquent d'eau potable, certaines pompes marchent très irrégulièrement, et voilà maintenant les tonneaux-arrosoirs qui ne marchent pas du tout.

Pourquoi ?

Parce que les fonds sont très bas, paraît-il, et que, comme toujours, c'est sur la voirie que l'on fait des économies.

Rien, rien pour la voirie, tel est le cri poussé à chaque réclamation.

Et voilà pourquoi les roubaisiens en sont réduits à faire des vœux pour qu'il pleuve.

C'est triste tout de même.

ON RECLAME DES URINOIRS. — La gazette officielle de la municipalité vient de *s'apercevoir que la ville manque d'urinoirs* et que cela est fort ennuyeux pour nos concitoyens.

Il y a longtemps déjà que nous avions fait cette constatation, mais, bien entendu, *on* n'avait eu garde d'y faire attention.

L'article de la gazette montre combien nous avions raison de dire qu'on ferait mieux de construire des urinoirs utiles que des salles d'exposition dont on ne saura quoi faire.

Les grèves

AU TISSAGE TERNYNCK

Tous les ouvriers tisserands de l'établissement Henri Ternynck et fils sont convoqués à une assemblée qui aura lieu aujourd'hui mercredi à 9 heures du matin, au siège ordinaire de leurs réunions, 73, boulevard de Belfort. *Présence indispensable.*

Le comité de la grève a reçu 5 fr. 85 des Quinze-Vingt, 2 fr. 15 d'une *société reconnaissante envers eux* et 1 franc d'Alphonse Verheyden, débitant, rue Saint-André.

Le comité de la grève nous prie de remercier ces généreux *donateurs ainsi que* la population roubaisienne toute entière.

Y A-T-IL VOL ?

Hier matin, le commissaire de police du 2e arrondissement voyait entrer dans son bureau un jeune homme de 18 ans qui déclara s'appeler Alphonse Petit, maçon, demeurant rue du Général Chanzy, 99.

Il venait porter plainte pour un vol d'outils, outils qu'il estimait 12 francs, et avaient été dérobés sous son lit pendant une absence de quinze jours qu'il avait faite à Blandain chez ses parents.

Une enquête fut aussitôt ouverte. Il semble résulter que Petit n'aurait pas été volé pour cette bonne raison, c'est que, simple manœuvre, il n'a jamais possédé aucun outil.

C'est du moins ce que déclarent les quinze camarades qui logent avec lui et couchent dans la même chambre.

L'HOMME AU COUTEAU

L'agent Dupont a mis en état d'arrestation, rue Jules Dérégnaucourt, Odon Liénard, 27 ans, demeurant cour Haquette, 8, qui poursuivait sa voisine, Adèle Hachon, 29 ans, ménagère, et la menaçait d'un couteau qu'il *tenait à la main*.

Liénard aggrava son cas en outrageant et en se rebellant contre l'agent.

MALADE DANS LA RUE

L'avant-dernière nuit, une ronde de police a trouvé au parc Barbieux, couchée sur un banc, Mlle Marie Havenne, 22 ans, domestique, sans place, domiciliée à Renaix (Belgique) qui se disait malade et incapable de rejoindre sa famille.

Visitée par M. le docteur Lepers, elle a été envoyée à l'Hôtel Dieu.

PETARADE

Une scène qui a causé un vif émoi rue des Longues-Haies, s'est déroulée lundi soir chez Charles Dedecker, coiffeur, âgé de 50 ans et habitant la maison portant le numéro 181.

Ce barbier, qui était en état d'ivresse, rasait sa *femme* depuis un bon moment, et comme celle-ci l'envoyait promener il alluma quelques pétards.

Mme Dedecker, croyant sans doute que *son mari tirait des coups de revolver* vint porter plainte au commissariat du 3e arrondissement, *et quelques minutes après le coiffeur* faisait son entrée dans le poste où un violon lui ouvrait toute grande sa porte.

Aucun procès-verbal ne lui a été dressé pour la bonne raison qu'aucun délit n'existait permettant de le poursuivre.

A PROPOS D'UNE GREVE

Nous avons reçu de M. François Roussel un volumineux dossier relatant les démarches faites par lui pour essayer de terminer le conflit entre M. Ternynck et les tisseurs de son usine.

Nous reviendrons sru ces documents s'il y a lieu.

LE MAUVAIS PAVE

Encore une fois le pavé vient de faire une victime. Pauline Bogaerts, âgée de 48 ans, couturière, demeurant 61, boulevard Beaurepaire, *sortant de chez elle hier soir est* tombée sur le trottoir et s'est luxé le coude *droit*.

Après avoir reçu les soins du docteur Dupré, *elle a été transportée à l'Hôtel Dieu.*

DANS L'ENGRENAGE

Un fileur de chez MM. Motte et Blanchot, filateurs, rue de Babylone, M. Léopold Decraene, 54 ans, demeurant, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 33, a eu l'extrémité du médius gauche sectionnée par un engrenage, en mettant son métier en marche.

M. le docteur Dupré a prescrit au blessé six semaines de repos.

A QUI LE COLLIER ?

L'agent Dupont a trouvé rue de l'Alouette un collier en acier pour chien.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

— Chez MM. J. et A. Dubar, M. Edmond Lepers, 19 ans, apprêteur, demeurant rue Faidherbe, 7, s'est fait une entorse du pied gauche en descendant l'escalier avec une charge de pièces.

15 jours de repos.

— Chez MM. Fauvarque et Bruyant, M. Julien Callaert, 37 ans, *ourdisseur*, demeurant, rue de Maubeuge, fort Loridan, 47, s'est *fait une entorse du pied droit en tombant* dans l'escalier.

15 jours de repos.

— Chez M. Arthur Lefebvre, M. Victor Lourdeau, 19 ans, menuisier, demeurant rue Pierre-de-Roubaix s'est fait une plaie contuse à l'annulaire gauche en sciant une pièce de bois.

15 jours de repos.

— Chez MM. Wattel Ferrier et Frères, M. Désiré Lambart, 19 ans, porteur de cartons, demeurant, rue du Fort, cour Desurmont, 13 s'est blessé à la main gauche en portant des cartons.

15 jours de repos.

Un domestique de chez M. Victor Bulteau, M. Jean-Baptiste Balcaen, 36 ans, demeurant rue Stephenson, cour Dhalluin, 2, s'est fait une entorse du poignet droit en manœuvrant un gambret au bateau, quai de Dunkerque.

15 jours de repos.

— Chez MM. Emile Roussel et fils, M. Ernest Devrasmes, 36 ans, apprêteur, demeurant à Warcoing (Belgique) s'est fait une contusion au thorax *en tombant*.

15 à 20 jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

FANFARE OUVRIERE « LA PAIX ». — La répétition générale aura lieu le mercredi 26 juin, à 8 heures et demie précises du soir, au siège de la société.

Ordre du jour : Présence du comité. — Voyage à Tournai.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS DEBARDEURS. — La réunion de commission aura lieu aujourd'hui mercredi 26 juin, à 8 heures et demie précises du soir, au siège du Syndicat, Grande-Place, au « Plat d'Or ».

Ordre du jour : Réception des nouveaux adhérents. — Lecture des procès-verbaux et *correspondances. — Assemblée du mois.* — Questions diverses.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 25 juin 1907

Naissances. — Jean Lefebvre, rue Blanchemaille. — Alphonse Desurmont, rue Decrême, cour Cousaert, 7. — Eugène Verhoest, rue de Nabuchodonosor, 15.

Décès. — Henri Hemery, 54 ans, journalier, quai de Nantes. — Octavie Duponchel, 79 ans, ménagère, rue Vaucanson, 8. — François Dutrieu, 69 ans, marbrier, rue Blanchemaille. — Joseph Franceus, 76 ans sans profession, rue Blanchemaille. — Félix Margo, 16 ans, mécanicien, rue de Flandre, cour Vantroys, 1. — Raymonde Verstraete, 3 mois, rue de l'Alouette, 24. — Clémentine Leclercq, 71 ans, sans profession, *rue de la Redoute*, 145. — Ivon Rommel, 78 ans, sans profession, rue Saint-Jean.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

BREF ROMAN D'UN DESERTEUR

Au début de l'année 1907, Jacques Butteri, 19 ans, né à Philippeville (Algérie) s'engageait au 4e régiment d'infanterie coloniale à Tourcoing. D'humeur aventureuse, froissée par la discipline militaire, le jeune homme déserta au bout de quelques semaines, il se rendit en Corse, puis en Italie, et en Sicile, d'où il s'embarqua sur un vapeur qui gagnait Anvers. Au cours de ces périgrinations, le déserteur connut le mal de vivre ; il roula *de déchéance en déchéance*. Son odyssée, entreprise sur le ciel éclatant de la Méditerra*née, s'acheva lamentablement* sous celui, implacablement gris du Nord.

La semaine dernière, il passa en Belgique. Il était sans le sou. Ses vêtements baillaient. *On l'expulsa. Et mardi après-midi, il fut arrêté*, non loin de la frontière, par l'agent de sûreté Leman et le garde Dumortier qui le conduisirent à la gendarmerie.

Quelle navrante histoire !

MAIN MUTILEE

Une ouvrière de l'établissement Tiberghien frères, rue de Paris, alvina Coroelle, 33 ans, soigneuse, rue de Lille, 101, se trouvait occupée à son métier mardi après-midi, lorsqu'elle eut la main gauche prise dans un peigne. Elle fut secourue par des voisines, sommairement pansée puis conduite à son domicile. Le docteur Delegrange, appelé aussitôt constata un ratissage du dos du majeur, de l'annulaire et de l'auriculaire, et des plaies profondes affectant les autres doigts. Il subira les aaNtfce tres doigts. Il sutura les blessures et prescrivit à la blessée un repos de 2 mois.

LE FIACRE ERRANT

Camille C..., loueur de voitures, rue de la Gare, abandonna sa voiture place de la Gare. Heureux de sa liberté, le fiacre s'*offrit une petit ballade*. Il fut arrêté dans sa pacifique errance par un agent qui chercha le cocher et lui dressa procès-verbal.

LES POIVROTS

Ont été arrêtés, incarcérés et nantis d'un procès-verbal dans la journée de mardi : Frédéric Strobbe, 23 ans, rue des Artistes, 29, à Mouscron, et Charles Petit, 48 ans, ramoneur, rue du Tilleul. (Ce dernier fut cueilli deux fois, son procès-verbal fut doublé).

LE CYCLISTE ET LE REGLEMENT

Un cycliste qui en prend à son aise avec le règlement, c'est Emile Denève, 26 ans, menuisier à Luignes (Belgique).

La nuit dernière, il fut surpris par l'agent Rich, juché sur une bicyclette qui ne portait ni plaque d'identité, ni avertisseur, ni lanterne. Cete triple infraction aux règlements lui valut 3 contraventions.

AU SERVICE DES EAUX

Par arrêté *préfectoral, en date* du 20 juin 1907, M. Emile Saison, comptable au service des eaux de Roubaix-Tourcoing, *est nommé* régisseur de ce service, en remplacement de M. Félix, qui vient de démissionner pour raisons d'âge et de santé.

FUNERAILLES D'UN ENFANT

Mardi après-midi à trois heures ont lieu les funérailles de Jeanne-Marie Debœ... la fillette écrasée dimanche dernier par un car à la Croix-Rouge. Le minuscule cercueil était couvert de fleurs. Dans le cortège funèbre avaient pris place plusieurs employés de la compagnie de tramways. Presque toutes les dames et les jeunes filles du quartier ont accompagné la petite morte jusqu'au cimetière.

FUNERAILLES D'UN SOLDAT

Le corps d'Auguste Lefèvre, soldat au ...e régiment d'infanterie, mort à l'hôpital militaire de Lille, des suites d'une maladie pulmonaire, est arrivé en notre ville, mardi après-midi, à trois heures et a été conduit au cimetière du Pont de Neuville où a eu lieu l'inhumation. Quelques soldats du ...e suivaient le cercueil sur lequel avait été placée une couronne offerte par la compagnie du défunt.

Auguste Lefèvre était marié et père d'un jeune enfant. Sa famille réside depuis longtemps à Tourcoing. De nombreux témoignages de sympathie lui sont parvenus.

LEURS RENTES

Chez Motte frères, filateurs de coton, Jean-Baptiste Vandenberghe, 30 ans, rattacheur, à Mouscron, rue du Labyrinthe, s'est blessé au pied gauche en tombant.

8 jours de repos.

— Au peignage de La Tossée, Marie Pivier, 39 ans, soigneuse, rue Voltaire, 6 à Roubaix, s'est contusionnée à la jambe gauche.

6 jours de repos.

— Au peignage Fouan-Leman et fils, de Roubaix, Philippe Jorion, 20 ans, homme de peine, rue Bayard, 12, s'est blessé au genou gauche.

8 jours de repos.

— Chez Bouchart et Danel, constructeurs-mécaniciens, rue d'Amsterdam, François Caals, 23 ans, assembleur, 213, rue de Paris, s'est blessé à la jambe gauche.

15 jours de repos.

— Chez Alphonse Pollet, fabricant, rue de Bradfort, Edouard Provo, 59 ans, forgeron à Mouvaux, rue Jean-Bart, s'est fait une blessure au poignet gauche.

10 jours de repos.

— Chez Delmasure, industriel, rue de Tournai, Henri Grouzer, 29 ans, cardeur, à la *Marlière, s'est blessé au pouce droit.*

15 jours de repos.

Chez Mathon et Dubrulle, tisseurs, boulevard Gambetta, Désiré Dutilleul, 22 ans *et demis, tisserand*, 71, rue du Halot, s'est blessé au majeur gauche.

12 jours de repos.

— Chez Jules Desurmont et fils, industriel rue de Bradford, Théodora Stelande, 17 ans encaisseuse, rue du Rhin, s'est blessée au genou gauche.

10 jours de repos.

— Chez Jules lFipo, fabricant de tapis, rue Saint-Pierre, Honoré Albert, 16 ans, tisserand, rue de Valmy, 16, s'est blessé au pied gauche.

15 jours de repos.

— Chez Paul Jonglez et Fils, filateurs de laine peignée, Germaine Desmettre, 17 ans, soigneuse, rue des Flandres, 48, s'est blessée à la main gauche.

15 jours de repos.

— Chez Emile Charles Toulemonde, industriel, boulevard Gambetta, 361, Jules Destombes, 25 ans, tisserand, rue des 3 Pierres, à Wattrelos, *s'est blessé au majeur droit*.

15 jours de repos.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 25 juin 1907

Naissances — Detaye Fernand, rue des Plats, 267. — Bersoux Jean, rue Malcense, 364. — Lepers Jacques, boulevard Gambetta, 5.

Décès. — Poulain Juliette, 78 ans, rue des Girondins, 12 — Thuysbaert Georges, 4 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

MAIGRE TRIOMPHE. — M. le Maire de Croix nous communique la lettre suivante qu'il adresse au *Journal de Roubaix :*

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Vous annoncez, avec beaucoup d'ostentation que la gr...ande harmonie de Croix vient de gagner son procès contre M. Desbarbieux, maire.

Je vous rappelle, puisque vous l'avez oublié, que ce n'est pas l'homme que vous mettez toujours si volontiers sur la sellette qui est condamné, mais la commune de Croix.

Le triomphe de cette société dévote est tout à fait mince, quoi qu'en dise son avocat. Il a bien fallu, en effet, se contenter de 1300 fr., alors qu'on exigeait une somme supérieure à 4000 fr.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations distinguées

Florimond DESBARBIEUX, maire.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Cooksey Joseph, forgeron, usine Seynave-Dubocage, coup de marteau sur l'index gauche.

— Lampe Henri, ouvrier à la Société électrique franco-belge, entorse des muscles du cou (côté gauche), a fait un effort en maniant un levier de ...ant.

ÉTAT CIVIL DE CROIX du 25 juin. — *Décès.* — ...anghe Frans, 8 jours, rue des Jardins, maison Sandras, 4

LANNOY

LES MENDIGOTS. — Les gendarmes de Lannoy *ont mis en état d'arrestation le nommé* Ursmer Barbieux, 42 ans, journalier, demeurant à ...rnai, qui mendiait dans la commune.

HEM

CONTRAVENTION. — Un maraîcher, Pennel, demeurant hameau des Trois-Baudets, à Hem, a fait l'objet d'une contravention pour avoir laissé divaguer son chien.

WATTRELOS

ENTRE VOISINS. — Depuis le matin, M. Edmond Plancke, demeurant rue des Fleurs, profitait des journées de ducasse pour bêcher son jardin. Ce petit travail eut le don de déplaire au locataire du voisin, Louis Vanlaer ; chaque fois qu'il passait près de Plancke, il l'insultait ; ce dernier ne répondait pas. Vers trois heures du soir, Vanlaer, furieux du silence de son voisin, escalada la clôture du jardin et voulut saisir Plancke ; *celui-ci fit un mouvement en arrière* pour se dégager. Malheureusement, il s'engagea les jambes dans des ronces artificielles et tomba sur le sol. Vanlaer en profita pour s'acharner sur sa victime et lui porta même un coup de bêche. Son fils Julien accourut à son secours et fut également blessé par Vanlaer.

Plancke père et fils ont reçu les soins de M. le docteur Dupré.

Plainte a été déposée à la gendarmerie, qui a ouvert une enquête.

ASTHME EXIBARD Poudre et Cigarettes
SOULAGEMENT IMMÉDIAT. • 102, Rue Richelieu, Paris. - Ttes Phies.

Lille

L'écroulement de la rue de Wazemmes

Les experts visitent les décombres en vue du rapport à établir.

On se souvient du terrible accident survenu rue de Wazemmes, dans le cabaret de M. Vanderstock, où une partie de bâtiment s'écroula, faisant, *sous les décombres, six victimes.*

Les experts se sont rendus hier après-midi sur les lieux de l'accident. *Ils ont relevé l'état des lieux et M.* Grimpret, l'ingénieur des Ponts et Chaussées désigné pour l'expertise, a pris tous les éléments nécessaires à son enquête.

Il a prélevé des échantillons du ciment scellant les briques, il a aussi examiné le bâtiment du fond qui se lézarde et inquiète les voisins.

Il sera vraisemblablement abattu.

Le service des travaux de la mairie a fait savoir à M. Vanderstock que l'on devait procéder de suite au déblaiement des décombres. On pourra ainsi étayer le bâtiment menaçant.

M. Grimpret va établir son rapport qui conclura aux responsabilités et aux mesures à prendre pour écarter tout danger.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

LE CAS DE M. NEGRE

Contrairement à l'information inexacte de journaux du matin, la commission de discipline du Conseil de l'Université ne s'est pas réunie hier. Ce n'est que vendredi que cette commission se réunira pour entendre les explications de M. F. Nègre, frère de l'instituteur révoqué, chef de travaux et chargé de conférences à l'Institut électrotechnique de Lille et qui est, comme nous l'avons dit mis en cause pour avoir organisé près des professeurs de l'Université une souscription en faveur de son frère.

On assure que l'instituteur révoqué serait disposé à protester énergiquement contre la mesure prise contre son frère.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

Concours du Comice agricole

Mardi, durant toute la journée, ont eu lieu, au Palais-Rameau, les premières opérations *de réception* et de classement des volailles et animaux de basse-cour. Sous les allées de l'Esplanade, de *nombreux exposants* ont commencé l'installation des machines agricoles.

Voici le programme de la *seconde journée :*

Mercredi 26. —Réception et classement, à l'Esplanade, des animaux reproducteurs des races bovine, ovine, porcine et caprine, ainsi que des animaux gras et de boucherie. Réception et classement des vaches laitières-beurrières au Palais-Rameau. Exposition publique de tous les concours.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

Théâtres, Fêtes et Concerts

A LILLE

BRASSERIE UNIVERSELLE. — (Casino des Familles). —M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, en matinée et en soirée, grand spectacle concert. Au programme : Les Sœurs Coste, duettistes mondaines, de la Scala ; Charles d'Aix et ses deux chiennes Merveille et Mascotte, du cirque Medrano ; les Franlix, acrobatie, chutes mortelles du Cirque d'Hiver ; Miss Royer, clownesse musicale de l'Olympia ; Zarum, comique fantaisiste de la Scala ; Odette Frida, diseuse de l'Etoile Palace ; La Panada, gommeuse du Petit-Casino.

Chaque représentation, deux grandes séances de cinématographe, l'Universel Cinéma, direction Bazin. Toutes dernières nouveautés.

M. Boucher informe le public que des matinées ont lieu tous les jours, de quatre à sept heures. — Entrée libre. — Dimanches *et fêtes, entrée 0.50 centimes.*

La Brasserie Universelle restera ouverte la saison d'été, *avec la même troupe* que la saison d'hiver.

Cinéma gratis tousl. Jr. : Galeries Lilloises

Denain

UN AMOUREUX PEU GALANT. — Le nommé Lenoir, ouvrier verrier, rencontrant lundi dernier, dans la rue de Lourches, son amie, Ville Julia, âgée de 22 ans, se mit à l'insulter et à la frapper.

La pauvre fille n'eut d'autre ressource que d'aller se plaindre à la police.

CANTON DE SECLIN

VENDEVILLE

Charretier écrasé

Des marchands de légumes de Mérignies se rendaient ces jours-ci au marché de Lille. Ils longeaient la rue Nationale quand arrivés sur le teritoire de *Vendeville, ils* aperçurent au milieu de la route un homme étendu la face contre terre. Le malheureux, qui paraît âgé de 30 à 35 ans, avait le crâne fracassé, écrasé, par la roue d'une voiture *qui lui aurait passé sur la tête.*

L'inconnu était encore entouré de sa couverture en coton gris-blanc. On présume que cet homme, qui doit être messager, sera tombé de sa voiture étant endormi et que l'une des roues du véhicule lui a fracassé le crâne.

On a trouvé sur lui son argent et une lettre de M. Gustave Spender-Vandamme, entrepreneur de camionnage à Roubaix.

Le défunt est vêtu d'une veste en lustrine noire, d'un pantalon de drap gris foncé ; il porte une chemise à carreaux rouges et blancs.

MARCQ-EN-BARŒUL

Chute grave

Deux ouvriers des Téléphones tombent d'une hauteur de sept mètres.

Deux ouvriers des Postes, Télégraphes et Téléphones, occupés depuis quelques jours à l'établissement d'une ligne téléphonique à Marcq-en-Barœul, viennent d'être victimes d'un accident qui a bien failli être mortel. Les deux ouvriers, Louis Vanasche et Désiré Verbecque, domiciliés tous deux à Tourcoing, le premier, rue Ingres, le second rue du Chêne-Houpline, étaient *montés* sur une longue échelle, posée contre le mur de l'église Saint-Vincent. Ils installaient une barre de fer destinée à supporter les fils téléphoniques, lorsque soudain Louis Vanasche perdit l'équilibre et tomba, entraînant dans sa chute son camarade, qui se trouvait installé au dessous de lui.

Plusieurs personnes, témoins de l'accident, relevèrent les malheureux qui semblaient inanimés et les transportèrent au kiosque des tramways.

Le docteur Ducroquet fut mandé en hâte. Il fit respirer de l'éther à Verbecke qui venait de s'évanouir. Vanasche, dont l'état semblait moins grave, réclama qu'on le conduisit chez lui.

Une voiture d'ambulance fut demandée téléphoniquement à Lille. Les blessés furent transportés à leurs domiciles respectifs.

Leur état, mardi après-midi, était aussi satisfaisant que possible. Vanasche se rétablira promptement ; quant à son camarade, il se plaint de contusions internes et se trouve très affaibli.

CANTONS DE VALENCIENNES

PETITE-FORET

Grave accident de voiture

Le nommé Patin Adolphe, 62 ans, garçon de la brasserie Sirot, à Hénin, passait à Petite-Forêt, vers 6 heures du soir..

Son train fut accroché par une voiture à 4 roues, qui venait en sens inverse. Patin, par le choc, fut projeté sur la chaussée.

Quand on le releva il était évanoui et le docteur Dubus a constaté une blessure pro*fonde à la tête. De plus, le blessé se plaint* de douleurs internes.

Une enquête est ouverte.

LUMINOL Savon donnant au Linge une blancheur éclatante.

CANTON DE SAINT-AMAND

RAISMES

LES SURINEURS

A la sortie de l'estaminet Avrillon, rue de Valenciennes, le nommé Hemberg Guillaume, frappeur à la Franco-Belge, avait eu une discussion avec le nommé Guilbaut Victor, ajusteur. Pour en finir, ce dernier se rendit au bal du salon de l'Étoile.

Mais dans la cour, Hemberg qui guettait Guilbaut, lui porta lâchement un coup de couteau dans le dos.

Guilbaut reçut aussitôt des soins. Le doc*teur Boquillon constata* heureusement que la blessure n'était pas grave.

La gendarmerie informe.

Un véritable Progrès

En médecine, les progrès sont incessants, aussi, doit-on, parmi les découvertes récentes, signaler la Poudre Louis Legras, qui calme, en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette Poudre merveilleuse a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris. 580-4

PAS-DE-CALAIS

Béthune

UN MINEUR TUÉ

Le chargeur Paul Hoguet, âgé de 17 ans, était occupé au fond de la fosse numéro 8 des mines de Béthune. Après avoir donné le signal du départ, il se posta, dit-on, en face du roulage. Hoguet fut tamponné par la berline montante qui lui écrasa le thorax.

Le corps de cet infortuné mineur, qui est orphelin, a été reconduit au domicile de son beau-frère, chez lequel il habitait à La Bassée.

Lens

Grave accident

Un ouvrier cimentier, au service de M. Jean Broucke, entrepreneur, travaillait hier à la façade d'une maison en construction au coin du boulevard des Ecoles et de la rue Decrombecque. Il était monté sur un échafaudage de quatre mètres de hauteur quand, vers trois heures, en se reculant pour prendre un outil, il perdit l'équilibre et tomba à la renverse.

Relevé par des passants, il fut conduit dans un estaminet voisin où M. le docteur Emery, appelé, jugea son état très grave. Il craint une fracture du crâne.

Le malheureux, qui est père de trois enfants, a été ramené à son domicile, rue Emile-Zola.

HENIN-LIETARD

TAMPONNEMENT

DEUX CHEVAUX TUES

Dans la nuit du 24 au 25 courant, une voiture chargée de légumes et attelée de deux chevaux a été tamponnée au passage à niveau numéro 4. Les deux chevaux ont été tués sur le coup.

Le propriétaire de l'attelage M. Goulois et sa femme ainsi que leur domestique Arthur Caron, âgé de 25 ans, qui se trouvaient dans la voiture ont été légèrement blessés.

NŒUX-LES-MINES

Tentative criminelle

Un individu coupe les balais d'une dynamo d'un manège.

Au moment où la fête de Nœux battait son plein, une tentative criminelle a été commise au manège des automobiles Turbelin installé *sur la place de Nœux*.

Un ouvrier congédié le matin, s'est introduit dans l'établissement et a coupé les balais d'une dynamo faisant fonctionner le manège. *Heureusement que celui-ci était arrêté*, autrement environ soixante personnes auraient été *victimes de cette tentative* criminelle et plusieurs d'entre elles auraient trouvé la mort.

M. Parenty, commissaire de police, prévenu, s'est rendu sur les lieux et a mis le coupable de cet acte de malveillance ainsi que son inspirateur en arrestation.

TRIBUNAUX

Le scandale clérical DE BOUSIES DEVANT LA COUR D'APPEL DE DOUAI

A propos d'une exhumation. — Magistrature cagote. — Un jugement clérical frappé d'appel.

Le 11 avril 1904, décédait à Bousies, Mlle Legrand, laissant toute sa fortune à M. l'abbé Glorieux, vicaire au Cateau, ce qui fit grand scandale.

Ce vicaire sollicita de la préfecture l'autorisation d'inhumer sa bienfaitrice dans un caveau particulier, situé à 25 mètres des écoles.

Pour raisons d'hygiène, l'autorisation fut refusée. Il demanda alors par écrit au maire l'autorisation d'inhumer « *provisoirement* » Mlle Legrand dans son caveau particulier situé au cimetière de Bousies s'engageant à payer à la commune la même redevance que si la défunte était enterrée au caveau communal.

Les mois se passèrent, et, malgré la réclamation du percepteur, M. l'abbé Glorieux se refusa à payer à la commune aucune taxe.

Il n'essaya même pas de transiger avec elle.

Deux ans plus tard, un conseiller municipal interpellait le maire pour lui demander la raison pour laquelle on n'avait pas exigé l'inhumation de Mlle Legrand à la profondeur réglementaire. Le cercueil de cette dernière devait être en effet placé au-dessus de la voûte d'une fosse maçonnée servant de caveau à la famille Glorieux. Il était à la surface du sol sous la pierre tombale.

Le 31 octobre 1906, pour raisons d'hygiène, un arrêté du maire invita M. Glorieux à exhumer le corps de Mlle Legrand pour l'inhumer définitivement. M. Glorieux n'en *tint* pas compte.

Le 11 mars 1907, le maire prit un nouvel arrêté informant M. Glorieux que s'il ne procédait pas à l'exhumation de sa bienfaitrice dans un délai de huit jours il y serait procédé d'office et à ses frais. Notification de cet arrêté lui fut faite et, un mois plus tard, en présence de sa mauvaise volonté, le maire, assisté des membres de la commission du cimetière procéda à la translation du corps de Mlle Legrand, dont le cercueil était en effet à la surface du sol et contenait un liquide assez abondant.

Cette translation s'opéra dans le calme, ainsi que l'attestèrent les témoins devant le tribunal d'Avesnes.

Néanmoins, bien que toutes les mesures eussent été prises après avis de l'autorité supérieure, bien qu'une lettre de M. le préfet du Nord en date du 23 avril vint dire à l'abbé Glorieux que le maire avait agi dans la limite de ses pouvoirs et qu'il l'invitât à déférer sans retard à ses arrêtés, dans l'unique but d'un scandale et surtout dans un intérêt politique, le 27 avril, l'abbé Glorieux assigna le maire de Bousies devant le tribunal correctionnel d'Avesnes en violation de sépulture.

Les articles d'une presse cléricale locale donnèrent à cette affaire un certain retentissement.

Malgré la patience du maire de Bousies qui, pendant trois ans, supporta la mauvaise volonté de l'abbé Glorieux, malgré tous les règlements d'hygiène très précis en la matière, qui furent violés par l'abbé Glorieux, contrairement aux prévisions de tous les hommes versés dans les choses administratives, le tribunal condamna le maire à 50 francs d'amende avec sursis et à 1 franc de dommages et intérêts.

L'affaire est venue hier devant la Cour d'appel de Douai qui, après plaidoirie de Me Maxime Lecomte, sénateur, pour M. le maire de Bousies, et de Me Deschodt, pour l'abbé Glorieux, a mis l'affaire en délibéré.

Nous ne doutons pas qu'après le réquisitoire du ministère public, une deuxième défense, la Cour d'appel casse purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel d'Avesnes.

CEUX QUI SÈMENT DES CLOUS...

pour crever les pneus des coureurs cyclistes récoltent de la prison.

Le tribunal correctionnel de Verdun, dans son audience du 20 juin dernier, vient de condamner à vingt jours de prison et à 100 francs d'amende et aux dépens le sieur P..., électricien à Verdun, poursuivi pour avoir, le 19 mars dernier, à l'occasion d'une course cycliste organisée sous les règlements de l'Union vélocipédique de France, semé sur la route de la semence (clous) qui ont provoqué des chutes graves et ont faussé les résultats de l'épreuve.

LE SEUL DEPURATIF efficace, d'un prix minime, c'est le véritable sirop PAGLIANO bande jaune, 4 couleurs, qui se trouve toujours et de tout temps PHARMACIE DU TRESOR, 30, rue Vieille-du-Temple, à Paris. Prix du flacon : 1 fr. 40. Envoi dans toute la France ; par 6 flacons, franco en gare.

UNE BONNE AFFAIRE

Les pilules Pink contre l'anémie

LETTRE D'UN CULTIVATEUR

Ah ! la mauvaise affaire pour un cultivateur que de devenir anémique, de perdre ses forces ! Le champ attend d'être labouré et ne peut l'être parce que le laboureur est courbaturé et qu'il a si peu de forces qu'il lui serait impossible de tenir la charrue. Une bonne affaire, une excellente affaire pour lui sera de prendre les pilules Pink qui guériront son anémie en très peu de temps et lui rendront toutes les forces nécessaires pour le travail.

M. Fernand Barbey, cultivateur à Ferrières-Saint-Hilaire, canton de Broglie (Eure), âgé de 24 ans, était profondément anémique. Les pilules Pink l'ont guéri.

« Depuis quelque temps, écrit-il, j'étais dans une bien mauvaise situation pour un travailleur. Je ne me sentais pas l'envie de manger et j'avais tous les membres endolo*ris. Je ne me sentais ni le courage ni la force* de faire un tout petit travail. Je sentais mes *forces diminuer tous les jours* et j'étais devenu si faible que j'ai été obligé de garder le lit. J'éprouvais une oppression très forte à un tel point que je n'avais pas assez de respiration pour fournir une phrase. Très fréquemment j'avais des étourdissements et de douloureux maux de tête. J'étais en outre toujours glacé. J'étais bien ennuyé de ce mauvais état de santé, car la culture en souffrait et malheureusement les médicaments ne faisaient rien pour moi. J'ai alors essayé les pilules Pink dont on parle beaucoup. Je suis heureux de pouvoir vous informer que ces pilules m'ont fait le plus grand bien et que grâce à elles, j'ai pu, complètement guéri, reprendre mon travail et le faire sans fatigue. »

C'est une bonne affaire pour tous les anémiques, tous les affaiblis de suivre le traitement des pilules Pink. Les anémiques, les chlorotiques, les affaiblis ont le sang appauvri et les pilules Pink enrichissent le sang à chaque dose.

Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, rhumatisme.

En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, Phie Gablin, 23, Rue Ballu, Paris, Frs. 3.50 la boîte ; 17.50 les 6 boîtes franco.
577.7